



**Arrêté n° 2023-ETS EJF - 34
fixant le montant pour les exercices 2023
d'une dotation complémentaire
Association « Prado Méridiens »**

95, rue Marcoz, 73000 Chambéry
Adresse administrative temporaire : 200 rue du Prado, 69270 Fontaines Saint Martin
N° Finess 690052808

Pôle social
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Contact : Gersende CARRET
04 79 60 29 26
gersende.carret@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et R.314-43-1 ;
- Vu** l'avis émis par la commission d'information et de sélection de l'appel à projet 2022 conjoint Agence régionale de santé (ARS) et Conseil départemental de la Savoie « ASE handicap 73 », notifié à l'issue pour décision favorable à l'association « Prado Education » ;
- Vu** la création de l'association « Prado Méridiens », organisme gestionnaire, prévue dans le dossier de candidature à l'appel à projet sus-cité, publiée au JORF le 16 décembre 2022 ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-14-0288 conjoint ARS-Département de la Savoie en date du 25 novembre 2022, portant autorisation à l'association « Prado Méridiens » pour la création d'un dispositif expérimental d'hébergement et d'accompagnement à partir de trois petites unités de vie, dans une approche de coopération et de complémentarité ASE/handicap ;
- Vu** la délibération du Conseil départemental de la Savoie du 16 décembre 2022, fixant le budget primitif 2023 et l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** les propositions budgétaires et leurs annexes transmises conformément à l'avis d'appel à projet et dans ce cadre, par l'association « Prado Méridiens » ;
- Vu** le dialogue de gestion préalable à l'ouverture des deux premières unités de vie ;
- Vu** la délibération du Conseil départemental de la Savoie du 10 novembre 2023, fixant la décision modificative budgétaire 2023 ;
- Vu** l'attestation d'ouverture de 5 places en décembre 2023 et 5 places en janvier 2023, en date du 22 novembre 2023, et les fiches de salaires liées aux frais de première installation ;
- Vu** l'arrêté de dotation globale 2023-ETS EJF – 34 du 4 décembre 2023 ;

Sur proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231220-2023-ETS-EJF034-AI
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

ARRÊTE

Article 1

Une dotation globale complémentaire exclusivement versée par le Conseil départemental, d'un montant de **28 474,92 €** (vingt-huit mille quatre cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes) est allouée à l'établissement social et médico-social géré par l'association « Prado Méridiens », correspondant au montant lié aux dépenses réelles dites de première installation, sur le Groupe 2 relatif au personnel. Ces dépenses ont été générées de septembre à novembre 2023, avant l'ouverture effective à l'accueil de 5 jeunes en décembre 2023.

Article 2

Le versement de cette dotation complémentaire 2023 s'effectuera en un seul versement en 2023, prélevé sur l'opération 1999P227O002T350 - ANIS BP 2023 Placement en établissements enfance jeunes famille - 652412 Hébergement MECS.

Article 3

Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée dans un délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le

18 DEC. 2023

Le Président,

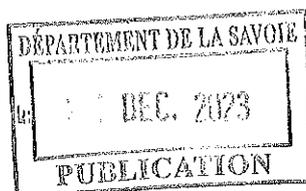


Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

Christiane BRUNET

21 DEC. 2023
CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231220-2023-ETS-EJF034-A1
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023